

Caisse de
Prête

350

Monsieur le rédacteur du Répertoire

Il y a long temps que j'aurais dû m'occuper
de renvoyer par poste insérées dans votre journal
les notes contenant réponses aux questions
du moniteur des conseils de prud'homme
journal imprimé à Paris r. de gracieuse
n° 10. Mes réponses en nombre de sept
ont toutes été insérées dans ce journal
sous la signature Harou secrétaire de
notre conseil de prud'hommes... Le 27^{ie} et dernière
seulement a été rédigée par M^r Starron
de marcel (notre secrétaire). Il étoit de mon
devoir conformément à une promesse
de vous tenir au courant, mais des affaires
multiples m'ont empêché de m'occuper
de publicité.

Aujourd'hui je déroberai un instant à ces
mêmes affaires, pour vous prévenir qu'il
est pressé pour votre journal d'épouser la
meilleure cause de M^r Valencot
ex-agent comptable de la caisse de prête
qui auroit dû s'abstenir de toute hostilité
contre les prud'hommes visiteurs de la dite
caisse. J'ai l'honneur de vous affirmer que
ce n'est pas pour votre intérêt personnel

C. S. V. p.^t

X
par Starron
par erreur
typographique



que je vous transmets cet utile avis, mais seulement
afin de vous tenir en garde contre l'astuce du vice
furieux d'être mis à sa place. Dans le cas où le
Coupable Valencot se permettrait des injures
sérieuses contre les prudhommes tisseurs, je crois
quelque lieu de polémique il lui sera répondu par
une action judiciaire, alors on verra qui de vous
sera sali par le reflet scandaleux de ce procès.
Nous verrons contre qui déposera l'honneur de la
vertu conjugale outragée, nous verrons contre qui
seront divulgués certains pots-de-vin.

Qu'il soit libre à Valencot d'affirmer que les
prudhommes tisseurs n'auraient jamais dû être
employés au service de la caisse, ce n'est pas votre
serviteur qui le contredira, j'ai toujours partagé
cet avis. Dès l'installation du bureau, j'ai déclaré
que nous prudhommes tisseurs, ne pouvions pas
fournir les renseignements nécessaires sans
violenter les saintes lois de la confiance ou
~~ou~~ compromettre les intérêts de la caisse en
gardant le silence sur certains emprunteurs
d'une réputation peu favorable, j'ai déclaré
sincèrement que l'obstination qu'on mettait à nous
imposer ce devoir n'était qu'une erreur ou un piège
tendu à notre popularité. Mais qu'il y prenne garde!
Je ne pourrais pas m'excuser impudemment d'avoir
mené cette popularité dans les estaminets en
me gorgant aux frais des justiciables de
à ceux des emprunteurs de la caisse. Le cabaret

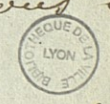
ni les tavernes de bon ton qu'on appelle
 ne sont pas mon élément. Je se rappelle
 Les prêtres ou autres tisseurs sont dans une
 qui ne leur permet pas de fournir les
 renseignements nécessaires, je sais que j'ai
 éprouvé de pénibles contradictions à ce sujet
 mais, je chaque fois que j'ai posé cette question
 à mes confrères contradictoirement continuerez
 vous pour tous ceux à qui vous avez fait prêter ?
 Continuerez vous pour la 10^e et 20^e partie de vos
 emprunteurs ? Leur silence a toujours été la seule

Je me rappelle de
 son exaltation contre
 moi en parlant aux
 emprunteurs de ma
 section.

réplique. Sur cette question j'ai été clerc voyant
 de la caisse et de la crosse, et n'en
 peut pas dire autant. Il est vrai que plus
 tard quand nous avons été dans les pénibles
 obligation de lui faire des reproches sur sa
 procédé dur et hautain envers les
 de tout âge et les emprunteurs
 d'un âge avancé, nous avons éprouvé son
 mépris, son arrogant despotisme de sorte que
 nous avons perçu le mépris jusqu'à
 la faiblesse en tardant trop longtemps à
 signaler sa coupable affabilité envers

les jeunes emprunteurs qui contrastait
 d'une manière hideuse avec sa dureté
 envers des pères et mères de famille après par
 l'âge et la pauvreté, voilà ce nous avons
 été coupables.

Le coupe d'orgies dont il se repaissait
 à bordée, des maris outragés soit par
 manières hautaines envers eux et encore
 dans la personne de leur jeune épouse par



Le Regentant excellent d'un vieux libéral sur
la pauvreté. Son sort injurieux, je ne sais combien
de fois il a été menacé de voies de faits. Son
Veste aussi toujours que coupable, il faisait
du Sultan et conduisait brutalement le concubine
mère outragé.

Un pareil scandale fut l'objet d'une plainte
rédigée par nous et adressée à la commission
exécutive, elle fut sans résultat, le vice fut
plus répandu que jamais; il était triomphant.
Et nous, prêtres honnêtes, nous les élus des ouvriers
ouvriers nous mêmes nous avons poussé l'oubli
de nos devoirs jusqu'à continuer paisiblement
cette coupable complicité en restant au service
d'une administration protégée d'un employé
contre qui nous avions porté plaintes dans un
langage modéré. nous ne nous pas désisté
en nous en un manoir de corruption, nous avons
occupés dans la plus honteuse apathie au
lieu de crier harro contre de pareilles scélérats
est lui ou nous avons été mille fois coupables
servir de notre bourse et le seul moyen d'alléger
la route de notre complaisance.

heureusement plus tard la commission
dilapidatrice est venue en aide à l'immoralité
la plus exécrable alors la commission à
propos ~~ouvert~~ les yeux elle a ouvert les yeux
voilà ce qui a été chassé mais trop tard la
commission a sous doute le regret d'avoir fermé
les yeux tant qu'il ne s'agit que d'une question
de morale publique et de ne les avoir ouverts que
la question d'argent.